

3 L'année de tous les dangers

Comme nous l'avons vu, le gouvernement avait manifesté sa volonté de voir l'abattoir de La Villette arriver d'ici à deux ans à une exploitation équilibrée, c'est-à-dire d'obtenir ce que certains appelaient "le petit équilibre", à savoir un équilibre atteint en faisant abstraction des charges d'amortissement de la dette .

En vertu de quel critère avait-on fixé la période probatoire du petit équilibre à deux ans, nul ne le savait. Ne s'agissait-il pas d'un leurre destiné à détourner l'attention des professionnels de La Villette pendant qu'on construirait un marché de la viande à Rungis ? Croyait-on vraiment, en haut lieu, qu'il suffisait d'équilibrer le compte d'exploitation du bâtiment d'abattage pour sauver le complexe inachevé ? Autant de questions auxquelles, aujourd'hui encore, il est difficile de répondre.

[afficher le dossier complet \(fichier pdf\)](#)